

LA POIX DES MOTS

Dans son dernier roman, l'hirondelle avant l'orage, l'américain Robert Littell fait revivre le poète russe Ossip Mandelstam. Cette figure de l'entre deux guerres a payé de sa vie la liberté de ton qu'il a utilisé, dans un bref poème, contre Staline, l'ogre Ossète, le montagnard du Kremlin, comme il le cite. Quelques lignes ont déclenché en retour force brutale et anéantissement.

Quel pouvoir particulier peuvent donc avoir des mots pour faire trembler un pouvoir, aussi fort soit-il ?

Briseurs de fallacieuse harmonie, pourfendeurs de morale, porteurs d'espérance, combattant l'ordre établi qu'il soit de nature humaine ou divine, les mots de Cyrano de Bergerac, de Tolstoï, de Voltaire, de Victor Hugo, de Karl Marx, de Vallès, de Varlin ou d'Helvétius ont survécu à la lutte qui semblait, au départ, inégale.

La parole est-elle l'arme du faible, celle du dernier recours ? Il n'empêche qu'elle accroche, se fixe et reste collée comme le sparadrap dont on n'arrive pas à se débarrasser. Davantage encore, avec les moyens modernes de diffusion, elle gagne en efficacité, en pouvoir de nuisance. La Chine l'a bien compris, elle qui censure, sur Internet, une liste de deux cent trente-six mots.

Poussée dans ses retranchements, la censure en devient ridicule ; ainsi, pour la retransmission de la cérémonie des oscars de cette année, un bouquet de chaînes du satellite qui émet vers 53 pays d'Asie a-t-il bloqué les mots gay et lesbienne.

Dans ce combat de tous les instants, chaque institution, chaque groupe peut devenir un relais des censeurs. Comme en Allemagne où la campagne athée qui a connu un succès, dans d'autres pays européens, ne peut avoir lieu, du fait du blocage des compagnies de transports en bus. Que dit cette publicité ? « Dieu, selon toute vraisemblance, n'existe pas. » La régie des transports de Berlin qui avait auparavant accepté de la publicité religieuse pour une association défendant l'instauration de cours de catéchisme obligatoires fait ainsi deux poids, deux mesures.

Censuré le mot athée, lui-même, au Québec lorsqu'en 2008, le ministère de l'Éducation a décidé de ne pas l'employer, dans les cours d'éthique et de culture religieuse obligatoires, car connoté trop négativement.

Censure, donc, interdits qu'évoquent ainsi Stendhal, dans le Rouge et le Noir :

« Pourvu qu'on ne plaisantât ni de Dieu, ni des prêtres, ni du roi, ni des gens en place, ni des artistes protégés par la cour, ni de tout ce qui est établi ; pourvu qu'on ne dit du bien ni des journaux de l'opposition, ni de Voltaire, ni de Rousseau, ni de tout ce qui se permet un peu de franc-parler ; pourvu surtout qu'on ne parlât jamais politique, on pouvait librement raisonner de tout. »

Dans quelques jours, un autre combat crucial, pour la liberté d'expression, va se dérouler à Genève, sous couvert de l'ONU, dans le cadre de la Conférence mondiale sur le racisme surnommée Durban II, en référence à la première conférence ayant eu lieu dans cette ville d'Afrique du Sud en 2001.

Cette simple référence suffirait à créer un malaise car cette précédente conférence avait débouché essentiellement sur des slogans hostiles ouvertement à Israël et aux Etats-Unis alors que des droits fondamentaux n'étaient même pas énoncés.

Pour la conférence à venir, la Lybie, présidant l'évènement, ainsi que Cuba, l'Iran, la Chine, tous des modèles de démocratie, ont, sous l'influence de l'OCI (Organisation de la Conférence Islamique) et du Mouvement des Non Alignés, proposé un texte explosif qui contenait en germe l'introduction de la notion de diffamation religieuse essentiellement vis à vis de l'islam dans le droit international. Les droits de l'homme seraient alors devenus les droits des religions au détriment de l'individu. Chacun serait bâillonné, ajoutant encore et encore d'autres éléments à la longue liste de Stendhal.

Ceci ainsi que l'attaque en règle d'Israël sous couvert d'antiracisme ou le silence sur des crimes et discriminations nombreux dans des pays donneurs de leçons ont amené non seulement Israël mais aussi les Etats-Unis, le Canada, l'Italie à annoncer leur boycott de la conférence.

La France, quant à elle, hésite sur la marche à suivre, et déclare, par la voix de sa secrétaire aux droits de l'Homme : *« Nous restons dans la conférence, mais si nous sentons que ce n'est pas possible, nous en tirerons les conséquences et nous nous retirerons, non sans avoir expliqué les raisons de ce retrait, non par renoncement, non par défaitisme, mais parce que nous aurons tout essayé ».*

Si, depuis, le texte a été modifié, semblant éviter l'écueil frontal d'une restriction radicale de la liberté de parole, le nouvel article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, formalisé par le Conseil des Droits de l'Homme, pénalise désormais "l'incitation à la discrimination", qu'elle résulte d'un appel à la haine nationale, raciale ou religieuse. La vigilance reste de mise car le texte

actuel n'est qu'une base de travail pour la conférence. Il devra faire l'objet d'un consensus. A défaut, cela ouvrirait la porte à toutes les interprétations possibles.

On le voit, il demeure le risque de voir assimiler à un blasphème tout et n'importe quoi, comme boire un jus d'orange en public pour un non musulman, à Dubaï, pendant le ramadan, ou dire que Mahomet n'était pas musulman avant l'âge de 40 ans et que ses parents ne l'ont jamais été car décédés avant que l'islam existe, avec, comme conséquence, la mort, au Pakistan.

Le Marquis de Sade survivrait-il, de nos jours, à la mise en pratique de ses déclarations, dans la philosophie de boudoir :

« Dès l'instant où il n'y a plus de Dieu, à quoi sert d'insulter son nom ? Mais c'est qu'il est essentiel de prononcer des mots forts ou sales dans l'ivresse du plaisir, et que ceux du blasphème servent bien l'imagination ; il faut orner ces mots du plus grand luxe d'expression ; il faut qu'ils scandalisent le plus possible ; car il est très doux de scandaliser ; il existe là un petit triomphe pour l'orgueil qui n'est nullement à dédaigner. »

Face à l'absolutisme de certains pays, certains prônent la retenue, l'autocontrôle qu'on pourrait appeler autocensure, les mots interdits devenant alors tabous c'est-à-dire implicites, non exprimables comme allant de soi. Dino Buzzati a imaginé, dans sa nouvelle, « le mot prohibé » un personnage qui se fond dans sa ville, son quartier au point de ne plus pouvoir prononcer le mot qu'il a repéré comme tabou, un mot plein de sens.

Alors face au risque, faut-il être excessif en paroles, comme le Marquis, s'autocensurer comme le personnage de Buzzati ou même faut-il se taire ?

Nul doute que le poète Mandelstam aurait pris un bus vantant la laïcité et aurait clamé, au cœur même de la conférence, « liberté », le mot disparu de Buzzati. Et à ceux qui chercheraient à le faire taire, il lancerait :

*« En me privant des mers, de l'élan, de l'envol,
Pour donner à mon pied l'appui forcé du sol,
Quel brillant résultat avez-vous obtenu,
Vous ne m'avez pas pris ces lèvres qui remuent. »*